

**JOURNÉES SANTÉ-TRAVAIL 2019**

# Le SIST Narbonne et les relais de prévention ou comment « se faire confiance pour progresser ensemble »

Lors des Journées Santé-Travail des 15 et 16 octobre derniers, Monsieur Philippe Rolland, Directeur du SIST Narbonne est intervenu pour présenter le dispositif que son Service a initié : « **les relais de prévention** ». Cette démarche a été testée fin décembre 2018 et officiellement lancée lors des « *Rencontres Santé-Travail, la prévention en action* » du 12 mars dernier.

L'initiative du SIST Narbonne part du constat que la séparation entre la fiche d'entreprise, côté SSTI, et le DUERP (document unique d'évaluation des risques), côté entreprise, s'avère contreproductif.

La mise en place de relais de prévention dans les entreprises est une alliance pragmatique entre l'objectif du SSTI (la fiche d'entreprise) et la leur (le DUERP) en une seule démarche convergente vers la mise en place du plan d'action de réduction des risques dans l'entreprise.

Ainsi, le SIST Narbonne propose un accompagnement de l'entreprise dans la construction de son plan d'action de réduction des risques et une aide pour piloter sa mise en œuvre par la « méthode des points de progrès », permettant réellement d'agir sur la prévention des risques sur le terrain. La démarche vise à mettre en synergie les acteurs de la prévention : les IPRP du Services, les chefs d'entreprises et leurs salariés. Pour y parvenir, le SIST Narbonne et l'entreprise s'engagent mutuellement sur des points précis et concrets via la signature d'une convention.

Les engagements de l'entreprise à travers le futur relais de prévention sont de suivre et valider quatre modules collectifs de formation d'une demi-journée chacun en moins de deux ans et dans un ordre pédagogique prévu (Module 1 : Sécurité et prévention dans l'entreprise, Module 2 : Du document unique au plan d'action, Module 3 : Méthode de gestion des accidents du travail, Module 4 : Le LAB, quizz et échanges de pratique), de répondre à ce programme pédagogique en réalisant le DUERP de son entreprise, d'utiliser les outils mis à sa disposition, notamment un compte Internet « Relais de prévention » accessible depuis le site du SIST Narbonne et de participer à un regroupement annuel du réseau des relais de prévention.

La création d'un support digital de gestion des objectifs optimise les relations entre l'équipe technique du SSTI et les relais de prévention. Cet outil de pilotage digitalisé permet de poser des questions, de demander un rappel, de générer des courriels transactionnels de pilotage des

délais, de répondre aux questions. Les personnels du SIST Narbonne ont été spécifiquement formés pour gérer l'outil et répondre aux questions.

Aujourd'hui, quelques 86 entreprises se sont engagées dans la démarche et 110 relais de prévention ont été formés ou sont en cours de formation. Le relais de prévention est soit le chef d'entreprise pour les TPE, soit un salarié choisi par son employeur pour les entreprises de plus grande taille.

Plus de 75 % des entreprises entrées dans la démarche ont moins de 50 salariés (33 % sont des TPE) et leur taux de satisfaction sur la totalité du parcours est de 98 %. 88 points de progrès ont été fixés dans les entreprises.

En outre, des outils de communication ont été créés pour promouvoir la démarche (diaporama, dépliant, affiche personnalisable, film, goodies,...) et une campagne a été menée à direction de la presse et sur les médias sociaux.

La création et l'animation du réseau des relais de prévention participent de façon très concrète à installer une culture de prévention au sein des entreprises. Ces relais autonomisent, par la formation, des entreprises volontaires pour améliorer leur prévention des risques. Ils constituent un réseau sur l'ensemble du territoire couvert par le SIST Narbonne.

Les entreprises sont objectivées sur les points de progrès à réaliser après avoir réalisé, en concertation avec le SSTI, leur plan d'action (synthèse de la fiche d'entreprise et du DUERP) et deviennent actrices de leur changement.

Enfin, un label « relais de prévention » a été mis en place et valorise les entreprises entrées dans la démarche.

**Pour en savoir plus :** <https://www.presanse.fr/ressources-sant%C3%A9-travail/interventions-2019/>. ■

